



PRESENTATION DE LA FORMATION

« SecuFer – Accès et déplacement dans les emprises ferroviaires »

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire.

Objectifs : Les objectifs pédagogiques sont élaborés pour répondre au périmètre d'habilitation visé, issu du cahier des charges client. Ces objectifs seront repris sur le certificat de réalisation à l'issue de la formation.

Objectif n°1 : Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt.

Objectif n°2 : Se déplacer et assurer sa sécurité dans les emprises et à proximité des zones à risques ferroviaires.

Objectif n°3 : Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention des risques électriques.

Objectif n°4 : Conduite à tenir face aux anomalies (fil de contact tombé au sol, ...).

Public visé : Toute personne devant effectuer des déplacements, pour des raisons professionnelles, dans les emprises ferroviaires du Gestionnaire d'Infrastructure SNCF Réseau.

Contexte : Cette formation répond aux exigences du décret n°2017-694 du 2 mai 2017, dit décret Secufer notamment en réalisant des exercices pratiques et une évaluation pratique individuelle.

Chaque personne qui doit intervenir dans une emprise ferroviaire doit répondre aux exigences du dit décret.

Durée de la formation : Sur 1 journée de 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00.

Moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement : méthode expositive et transmissive.

- Un cours théorique.
- Des exercices pratiques, questions diverses.

La formation sera assurée par Monsieur CONTE ou Monsieur MATTERA de la société *IKN Formation*, et mise en place pour 2 stagiaires minimum et 8 maximum par session.

Le contenu de la formation :

- Obligations relatives à l'habillement et EPI lors des déplacements.
- Connaître les différents risques ferroviaires.
- Connaître les règles d'accès aux emprises ferroviaires (carte d'autorisation, consigne des particularités locales).
- Se repérer dans les emprises ferroviaires lors des déplacements.
- Connaître les fondamentaux lors du déplacement dans les emprises ferroviaires (Zone Dangereuse, Emplacement de garage, Utilisation des pistes et itinéraires, Distance Minimale de Visibilité Compatible).

- Savoir se comporter au passage d'un train, lors de l'engagement de la Zone Dangereuse et/ou des traversées de voie (tunnel, TVP, obstacle...), lors de transport de matériel.
- Identifier le risque électrique présent dans les emprises.
- Respecter les différentes interdictions relatives aux installations électriques (caténaire, câble...).
- Connaître les mesures à appliquer en cas d'accident, d'incident.

Modalités d'évaluations :

- Un questionnaire de satisfaction est complété en fin de formation par le stagiaire.
- Un questionnaire sur les acquis du bénéficiaire est complété par le formateur après la formation.
- Une évaluation de fin de formation théorique de 0h45 est réalisé par le stagiaire.
- Une évaluation orale individuelle en fin de journée de 0h15 permet la validation des acquisitions sur le certificat délivré par IKN FORMATION.
- La délivrance d'un premier certificat de réalisation sera remis par Réseau Mesure et un second par IKN FORMATION avec la mention d'acquisition des objectifs est possible uniquement dans les cas où toutes les connaissances spécifiques et les objectifs pédagogiques repris précédemment sont acquis.

Pour valider ces acquisitions et obtenir la mention d'acquisition des objectifs pédagogiques, l'apprenant doit obtenir un S ou un A selon la cotation SAMI suivante :

S : Satisfaisant supérieur ou égal à 16/20

A : Acceptable → entre 12 et 15.99/20

M : Moyen → entre 8 et 11.99/20

I : Insuffisant → inférieur à 8/20

Ce certificat reprend les éléments suivants :

L'intitulé de la formation,

Les objectifs pédagogiques (les CS non reprises lors de la formation sont mentionnées),

La validation ou non de l'acquisition des compétences,

La nature et la durée de la formation, la date et le lieu de l'action de formation.

Ce certificat est délivré à l'issue de la formation à l'entreprise cliente et reste accessible à l'apprenant pendant 2 mois sur leur espace dédié en ligne.

Pour les formations aux TES, un second document est transmis avec les résultats SAMI par items, correspondant aux connaissances spécifiques énoncées dans l'arrêté du 7 mai 2015.

Modalités en cas de cotation M ou I

Dans le cadre de la validation des acquis de la formation, les apprenants doivent atteindre les critères de réussite définis (Satisfaisant - S ou Assez bien - A). Si un apprenant ne parvient pas à satisfaire à ces critères de validation, l'organisme de formation informera immédiatement l'entreprise cliente. Ensemble, ils évalueront la situation et décideront de la nécessité de mettre en place une action de rattrapage pour permettre à l'apprenant d'être réévalué. Les frais liés à ces actions de rattrapage seront pris en charge par l'entreprise cliente, en tant que commanditaire de la formation. Cette approche vise à garantir que chaque apprenant dispose de l'opportunité de progresser et d'atteindre les objectifs de formation fixés, tout en maintenant un haut niveau de qualité et d'exigence dans le processus d'évaluation.



Recours des apprenants

L'apprenant doit soumettre sa demande de recours auprès du formateur afin d'expliquer les raisons pour lesquelles il souhaite contester les résultats de l'évaluation.

L'apprenant sera, si besoin, reçu par la direction de *IKN Formation* afin d'échanger sur sa contestation et consulter ensemble l'évaluation concernée.

Accueil personne en situation de handicap : Le Réseau Mesure s'engage à adapter les formations lorsque cela est possible, à des stagiaires handicapés. Une réponse personnalisée sera formulée en tenant compte de la nature du handicap et de la compatibilité logistique. Afin de permettre à l'équipe pédagogique d'analyser les solutions d'adaptation de la formation nous vous demandons de contacter si nécessaire, le référent handicap Claire ONFRAY, dès que possible, par mail : confray@reseau-mesure.com ou par téléphone au 06.95.96.97.45.

Délais d'accès : Prévoir entre 1 et 3 mois entre la demande de formation du bénéficiaire et la date de formation.

Tarif : 390 €HT/personne/formation

Le Réseau Mesure est référencé Centre de formation certifié QUALIOPi, permettant une prise en charge de nos formations par les OPCO.